

Cent avocats des victimes du racisme demandent que le racisme puisse intégrer le Code pénal

Dans une tribune publiée dans le quotidien *Libération*, le 19 mai 2015, cent avocats de victimes de racisme s'engagent à faire du racisme un «vrai» délit. Les signataires déplorent que le projet du gouvernement de sortir les délits de propos racistes de la loi sur la presse de 1881 pour les insérer dans le Code pénal soit critiqué. Ils rappellent qu'il s'agit d'une revendication très ancienne de la Livra et dénoncent le fait que trop souvent des procédures relevant de la loi de 1881 échouent, faute d'avoir respecté les "chasse-trappes" du texte. Ils soulignent également que la loi du 29 juillet 1881 s'adressait originellement aux professionnels de la communication pour encadrer leurs activités, régulées par une déontologie. Or les signataires constatent que les propos racistes émanent aujourd'hui principalement de personnes qui ne sont pas des professionnels de la communication, mais par tout un chacun, dans la rue, sur son lieu de travail, à l'école, sur les réseaux sociaux. Ainsi, ils jugent la loi non adaptée au contentieux de masse que l'internet est de nature à engendrer, tout internaute devenant désormais un éditeur public potentiel. *«La haine raciste ne doit pas être traitée comme un délit d'exception qui serait l'expression d'une simple opinion. Elle mérite une véritable réponse pénale, efficace et rapide»*, concluent-ils.